

COMPTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES ADMINISTRATIONS ET CALCUL DU REVENU NATIONAL

par le Prof. Vasco Fortuna

(*l'Institut Supérieur des Études d'Outre-mer Lisbonne*)

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Cette communication a été écrite pour répondre à l'aimable invitation des organisateurs de la Conférence Africaine de l'International Association for Research in Income and Wealth, qui aura lieu cette année en collaboration avec le *Comité Economique pour l'Afrique*.

Elle est destinée, d'une part, à faire connaître aux experts intéressés les travaux déjà réalisés et en cours sur la comptabilité économique et le calcul du revenu national des provinces portugaises d'outre-mer, et, d'autre part, à soumettre éventuellement à une confrontation avec d'autres l'expérience acquise en un tel domaine par le Portugal.

2. Afin de ne pas nous étendre démesurément, ni de nous limiter à produire des considérations d'ordre général, nous bornerons le cadre de cette communication à un sujet restreint. En outre, dans l'intention de mettre l'accent sur les aspects essentiels, dans le cadre général des préoccupations qui dominent naturellement une conférence réalisée en collaboration avec le C E A, nous nous occuperons de problèmes spécialement en rapport avec les trois provinces portugaises de l'Afrique dont la structure économique et sociale revêt un intérêt plus marqué, c'est-à-dire, celles où demeure encore le statut protecteur de l'*indigénat*: Guinée, Angola et Mozambique.

Dans les autres Provinces d'Afrique, c'est-à-dire, les îles du Cap Vert, de S. Thomé et du Prince, ainsi que dans celles d'Asie et d'Océanie, respectivement Etat des Indes et Macao, et Timor, la structure économique et sociale est plus homogène que dans les trois dont nous avons parlé ci-dessus, car, ici, tous les sujets portugais, indépendamment du groupe ethnique auquel ils appartiennent, ont déjà atteint le stade de la pleine citoyenneté, profitant donc des mêmes droits et étant soumis aux mêmes devoirs que les portugais de la Métropole.

Pour la bonne systématisation des matières, il conviendra: (a) d'expliquer ce qu'est l'*indigénat*; (b) de justifier l'introduction

du *Secteur Traditionnel* dans le système de Comptabilité Economique adopté; et, (c) de préciser les positions que les natifs peuvent occuper par rapport à ce Secteur.

(a) On entend par indigène le natif encore non assimilé, c'est-à-dire, non encore intégré dans une structure sociale évoluée et vivant, par conséquent, selon les us et coutumes ancestraux de sa tribu. La loi leur assure une protection sous diverses formes et leur concède d'innombrables privilèges qu'elle ne reconnaît pas aux civilisés.

Cette protection et ces privilèges font que beaucoup de natifs, qui réunissent déjà toutes les conditions nécessaires à l'assimilation, donc devenir des citoyens portugais jouissant du plein exercice de tous leurs droits, préfèrent continuer à être légalement considérés comme indigènes.

Comme l'assimilation n'est pas imposée 'd'autorité', mais qu'elle constitue un droit dont l'attribution dépend de l'expresse manifestation de la volonté des intéressés, beaucoup ne la demandent pas, pour continuer ainsi à jouir de ces avantages importants, et également, pour n'être pas automatiquement assujettis à de nombreuses obligations qui incombent aux civilisés, telles que la prestation du service militaire obligatoire et le paiement des impôts directs sur le revenu.

D'innombrables employés et ouvriers de l'Etat et des entreprises privées, ainsi que des serviteurs, artisans, petits commerçants et agriculteurs, qui vivent dans les grands centres ou en contact permanent avec la couche civilisée de la population, se trouvent volontairement dans cette situation.

(b) La Comptabilité Economique ne pourrait pas, sans fausser ses objectifs, ignorer le fait que, dans les Provinces portugaises en question, il existe deux économies, l'une indigène et l'autre civilisée, dont les circuits fonctionnent parallèlement, bien qu'en de nombreux points ils s'articulent.

Ce parallélisme et cette articulation doivent être mis en évidence et mesurés d'une façon comptable. Aussi est-il nécessaire d'ajouter, aux Secteurs classiquement utilisés en Comptabilité Economique, un nouveau secteur précisément destiné à enregistrer les faits de l'économie indigène, et que nous désignerons *Secteur Traditionnel*.

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler dans un travail précédent, l'introduction de ce Secteur dans les comptes des territoires africains est d'une grande utilité, puis-

qu'il permet, inclusivement, de mesurer l'état d'avancement des territoires et, en conséquence, d'observer la marche de l'action civilisatrice exercée. Dans le cas portugais, elle permettra en outre de suivre la marche de l'intégration des populations natives dans un grand complexe national sans discriminations, raciales ou autres, qui est l'objectif le plus élevé de notre présence outre-mer.

(c) Il importe encore de souligner que seuls doivent être comptabilisés dans ce Secteur les faits se rapportant à l'économie des indigènes non effectivement intégrés dans les circuits économiques des civilisés. De cette façon, toute l'activité économique des natifs auxquels nous nous référons dans la dernière partie de l'alinéa (a) antérieur, c'est-à-dire de ceux qui prêtent régulièrement leurs services à l'Etat aux Entreprises et aux Familles, doit être exclue du dit Secteur, puisque c'est dans le circuit monétaire de l'économie de type européen qu'ils exercent toute leur activité, qu'ils en retirent tous leurs profits et qu'ils y effectuent toutes leurs dépenses.

3. Nous signalerons enfin que nous limitons le cadre de cette communication à la Comptabilité Economique respective aux Administrations, centrales et locales, considérées comme sous-secteurs et parties intégrantes du *Secteur Etat*, tel qu'il est défini dans travaux publiés par l'O.E.C.E. et par l'O.N.U.

Ceci pour trois raisons :

1°. Parce que les 'Administrations', par l'amplitude des sommes qu'elles remuent et par le rôle décisif qu'elles jouent dans l'économie des Provinces en question, occupent, tant dans le Secteur Etat que dans l'ensemble des Secteurs, une position prépondérante;

2°. Parce que la comptabilité économique des 'Administrations' permet d'extraire des données précieuses à la connaissance des autres Secteurs. Ceci dérive, évidemment, du fait que la grande majorité des dépenses publiques est appliquée à l'acquisition de biens aux Entreprises, à l'acquisition de services aux Entreprises et aux Particuliers, et à l'achat de biens et de services à l'Extérieur. D'une façon analogue, une grande partie des recettes publiques provient du paiement d'impôts par les Entreprises et par les Particuliers, d'emprunts et de ventes de biens et services à l'Extérieur. Donc: opérations effectuées avec les autres Secteurs. Tous ces flux, calculables avec une exactitude parfaite grâce à la rigueur des comptes publics, sont des

données précieuses pour l'étude de la structure de ces mêmes Secteurs et de la structure économique de l'ensemble des territoires examinés. Ils permettent, en outre, de mettre en lumière les courants d'échanges qui s'établissent avec les autres territoires portugais et étrangers;

3°. Parce que c'est précisément sur la Comptabilité Economique des Administrations que l'on a le plus d'expérience, puisque c'est sur elle que les études et les réalisations sont les plus avancées, comme on le verra plus loin.

II. RÉALISATIONS

4. Accompagnant le mouvement général d'intérêt croissant pour les problèmes de la Comptabilité Economique et du calcul du Revenu National, les économistes portugais ont publié plusieurs études, et l'Institut National de Statistique de Lisbonne, édite, depuis quelques années, des évaluations du Revenu National de la Métropole.¹

En ce qui concerne les Provinces portugaises d'outre-mer, on eut la préoccupation de ne pas commencer les travaux d'exécution pratique avant qu'une orientation générale en matière de comptabilité ait été définie, entre les pays qui possèdent des territoires en Afrique.

Ainsi peut-on dire que les études et travaux de calcul eurent pour point de départ les réunions réalisées sous l'égide du C.C.T.A., en particulier la réunion du groupe des spécialistes en économie africaine, qui eut lieu à Moguga (Kénia), en juin 1956, la réunion d'experts en comptabilité économique réalisée à Lourenço Marques en octobre 1957, à l'occasion de la 2ème Conférence Interafricaine de Statistique, et les réunions de correspondants économiques qui eurent lieu à Londres en 1958.

5. En face des conclusions que nous avons pu tirer de la dernière de ces réunions, il a été décidé de procéder à des études-pilotes de calcul du Revenu National des Provinces portugaises d'outre-mer, en commençant par la Province de Mozambique.

Cette première étude fut effectuée localement, en 1959, et porta seulement sur le Secteur Etat et sur l'année 1958. Elle

¹ cf. *Revue de l'Institut Supérieur des Etudes d'Outre-mer*, Lisbonne, p. 281, n° 1, 1960.

consistait en l'analyse détaillée de 118 budgets de services publics centraux et locaux, ce qui impliqua l'appréciation et la classification économique de près de 12.000 postes de recettes et dépenses, ainsi que l'analyse de la position tribulaire d'environ 30.000 contribuables des principaux impôts directs.

Pour faciliter cette analyse et cette classification, on a établi des états de comptabilité économique, le plus possible en accord avec les critères du Système Normalisé de l'O.E.C.E., bien que sur un point ou sur un autre, on ait trouvé plus avantageux de concilier ces critères avec les structures et théories portugaises en matière de Finances Publiques.

Ces travaux permirent d'arriver aux chiffres provisoires qui furent inscrits dans le rapport présenté par la délégation portugaise au Groupe de Travail sur le Revenu National, qui s'est réuni au siège du C.C.T.A. à Londres, en décembre dernier, pour procéder à l'examen du premier projet de rapport sur les systèmes de Comptabilité Economique de l'Afrique au Sud du Sahara.

Les états insérés dans ce rapport portugais furent élaborés en accord avec le Système Normalisé.¹

Les résultats de l'analyse qui fut alors faite, contribuable par contribuable, des principaux impôts directs de Mozambique, et qui permit de discerner dans quelle mesure chaque Secteur contribua à son paiement, furent récemment publiés, par les Services de la Statistique, en des tableaux qui donnent une image assez claire de la structure économique de cette Province d'outre-mer, telle qu'elle découle des données fiscales.²

La publication de ces chiffres provisoires et de ces états statistiques a pour but de mettre à la portée des spécialistes, qui s'intéressent à l'économie africaine, quelques aperçus concrets sur les réalisations portugaises en matière de Comptabilité Economique et de calcul du Revenu National intéressant l'Afrique.

6. Afin de poursuivre les travaux effectués en 1959, mais alors sur une base plus ample et définitive, on a récemment créé la *Mission d'Etude du Revenu National de l'Outre-mer*, à laquelle incombent les tâches suivantes:

¹ cf. *Revue de l'Institut Supérieur des Etudes d'Outre-mer*, Lisbonne, p. 7, n° 1, 1960.

² cf. *Annuaire Statistique de la Province de Mozambique - 1958*, de la Direction des Services d'Economie et Statistique, Générale, Lourenço Marques, pag. 546 à 607.

- Etudier les problèmes théoriques et pratiques du calcul du revenu national de l'Outre-mer.
- Rédiger pour publication les travaux basés sur les résultats des études effectuées.

Les services de l'économie et de la statistique et les organismes de coordination économique dépendant du Ministère d'Outre-mer, ainsi que les Instituts de Recherche Scientifique d'Angola et de Mozambique, apporteront à la Mission leur assistance et la coopération nécessaire.

La Mission est intégrée au Centre des Etudes Politiques et Sociales de la Junte de Recherches d'Outre-mer, organisme scientifique du Ministère portugais d'outre-mer.

Cette Mission - qui est dirigée par l'auteur de cette communication - a déjà commencé ses travaux, qui, pour l'année 1960, furent limités aux Provinces de Mozambique et du Cap Vert. Au cours des années suivantes, la Mission portera son attention sur les autres Provinces portugaises d'outre-mer.

III. TECHNIQUES ADOPTÉES

7. Pour démarrer la Comptabilité Economique, il fallait d'abord prendre position sur les critères généraux selon lesquels les données devaient être recueillies.

La décision n'était point facile à prendre. D'une part, certains critères, susceptibles d'une acceptabilité générale et sans controverse, ne sont pas encore fixés doctrinairement. D'autre part, les réalités et les besoins d'information sur les divers territoires sont différents et exigent, parfois, des modifications justifiées des critères objets d'une acceptabilité plus généralisée.

On a jugé devoir surmonter la difficulté moyennant une solution de compromis consistant à accepter, en principe, les critères exposés dans les publications les plus récentes de l'O.E.C.E. et de l'O.N.U.; il faut toutefois reconnaître qu'ils ne sont pas exempts de discordances et qu'ils peuvent et doivent être améliorés et adaptés progressivement aux réalités qui, à l'application pratique, vont particulièrement apparaître dans les travaux effectués sur les économies africaines.

Ainsi peut-on profiter de l'expérience des experts qui les ont élaborés - auxquels nous prêtons ici hommage - en même temps que l'indispensable comparabilité à l'échelle internationale s'en trouve, dans une certaine mesure, facilitée.

Nous abandonnons ainsi ces critères chaque fois qu'ils heurtent, d'une façon plus marquée, la structure ou les conceptions doctrinaires portugaises en matière d'Administration Générale ou de Finances Publiques.

Un autre obstacle auquel nous nous sommes ensuite immédiatement heurtés, pour la conduite d'une Comptabilité Economique, est le peu d'utilité des statistiques disponibles qui avaient, naturellement, été élaborées selon des critères différents de ceux qui doivent présider à leur élaboration en vue du calcul du Revenu National.

Aussi la nécessité s'est-elle immédiatement imposée de procéder au montage de nouvelles routines pour la récolte des données.

En Mozambique, les conditions de travail créées et le matériel disponible permirent une solution idéale de récolte exhaustive. Idéale, parce qu'elle est la seule à permettre la ventilation de certains flux, dont il convient de pousser l'analyse suffisamment loin.

Les sondages et les simples évaluations n'ont pas été utilisées, sauf lorsque la récolte exhaustive s'avérait impraticable.

Dans la plupart des cas, les documents employés furent les relevés globaux des recettes et dépenses ventilées par espèces, c'est-à-dire, les comptes annuels élaborés par rubriques budgétaires. Dans d'autres cas, cependant, où une ventilation plus détaillée était requise, on eut recours aux propres documents de recettes et dépenses ou à leur enregistrement systématique.

Quant aux entreprises publiques, leurs écritures et leurs bilans ont, d'une façon générale, fourni des données suffisantes, bien que les critères d'évaluation des stocks et des amortissements aient toujours dû être examinés pour correction éventuelle.

8. La Comptabilité se rapportant aux Administrations a été faite selon un système en 'parties doubles'. Ainsi, chaque fait à comptabiliser a été simultanément considéré comme recette par le Secteur qui reçoit, et comme dépense par le Secteur qui paye.

Ce fut le cas, par exemple, pour les impôts sur les revenus qui ont été compatibilisés comme recette de l'Administration Centrale, sous la rubrique 'impôts directs sur le revenu' et, pour leurs montants respectifs, comme dépenses de transfert des 'Entreprises', des 'Particuliers' et des 'Institutions'.

Dans certains cas, la comptabilisation d'un flux monétaire doit aussi correspondre à un ou plusieurs flux non monétaires.

Ce fut, par exemple, le cas de la fourniture par l'Etat d'habillement et nourriture à ses serviteurs. Lorsque se présenta cette hypothèse, outre la comptabilisation du mouvement d'argent: acquisition par l'Etat de biens et services aux Entreprises, et vente par les Entreprises de biens et services à l'Etat, il fallut encore comptabiliser la réception du revenu non monétaire de la part des serviteurs, et la dépense non monétaire correspondante, imputable à l'utilisation de ces mêmes habillement et alimentation.

Il y eut d'autres cas où une espèce différente d'imputation non monétaire dut être faite.

C'est ce qui arriva quand l'Etat fit construire des maisons d'habitation pour les distribuer gratuitement aux indigènes. Outre la comptabilité des dépenses de construction, il fallut encore comptabiliser la dépense non monétaire de capital correspondant à la remise des maisons par l'Etat à ces indigènes, et la recette non monétaire de capital correspondant à la réception, par ces mêmes indigènes, des maisons qui leur étaient données par l'Etat.

Il est évident qu'on eut toujours présente à l'esprit la préoccupation d'éliminer le plus possible les causes de comptabilité à double emploi.

9. Il serait naturellement désirable de pouvoir isoler et comptabiliser, suffisamment dans le détail, chacune des espèces de flux qui se présentent effectivement dans les circuits, tant monétaires, que non monétaires. Mais cela n'est pas toujours possible, étant donné que, parfois, il serait difficile, ou très cher, ou très long, de descendre jusqu'à des ventilations poussées.

D'un autre côté, il ne convient pas de pousser à de telles ventilations trop détaillées, afin de ne pas dépasser la limite au-delà de laquelle une vue d'ensemble deviendrait difficile. Pour l'éviter, il faut procéder à des groupements adéquats, de façon à ne laisser en évidence que les faits les plus importants et les plus significatifs.

C'est selon cette orientation générale qu'a été préparée la structure de la comptabilité économique des Administrations. Cette structure est rendue plus objective par un schéma, assez développé, dont la synthèse, présentant les titres des principaux groupements de flux, est donnée ci-après.

IV. SYSTÈME DE COMPTABILITÉ

Opérations effectuées avec d'autres secteurs

Opérations Courantes

Recettes monétaires:

- 1.1 Ventes de biens et services courants.
- 1.2 Revenu de la propriété et de l'entreprise.
- 1.3 Transferts courants.
- 1.4 Opérations financières courantes.

Dépenses monétaires:

- 2.1 Achats de biens et services courants.
- 2.2 Transferts courants.
- 2.4 Excédent du compte d'opérations monétaires courantes.

Recettes non monétaires:

- 3.1 Biens et services courants produits par l'Etat lui-même.
- 3.2 Cessions gratuites courantes faites à l'Etat.
- 3.3 Autres recettes courantes non monétaires.

Dépenses non monétaires:

- 4.1 Utilisation par l'Etat de biens et services courants cédés gratuitement.
- 4.2 Cessions gratuites courantes faites par l'Etat.
- 4.3 Autres dépenses courantes non monétaires.
- 4.4 Excédent du compte des opérations non monétaires courantes.

Opérations de capital

Recettes monétaires:

- 2.4 Excédent du compte des opérations monétaires courantes.
- 5.1 Vente de biens de capital.
- 5.2 Transferts de capital.
- 5.3 Opérations financières de capital.

Dépenses monétaires:

- 6.1 Formation intérieure brute de capital.
- 6.2 Transferts de capital.
- 6.3 Opérations financières de capital.
- 6.4 Epargne monétaire.

Recettes non monétaires:

- 4.4 Excédent du compte des opérations non monétaires courantes.
- 7.1 Acquisition gratuite de biens de capital.
- 7.2 Autres recettes non monétaires de capital.

Dépenses non monétaires:

- 8.1 Cession gratuite de biens de capital.
- 8.2 Autres dépenses non monétaires de capital.
- 8.3 Epargne non monétaire.

Opérations effectuées dans le propre secteur

Recettes monétaires:

- 9.1 Emprunts.
- 9.2 Subsidés reçus.
- 9.3 Consignations reçues.
- 9.4 Autres recettes encaissées.

Dépenses monétaires:

- 10.1 Prêts.
- 10.2 Subsidés concédés.
- 10.3 Consignations remises.
- 10.4 Autres dépenses payées.

<i>Recettes non monétaires:</i>	<i>Dépenses non monétaires:</i>
11.1 Loyer imputé aux bâtiments occupés gratuitement.	12.1 Valeur imputée à l'utilisation de bâtiments cédés gratuitement.
11.2 Valeur imputée à d'autres biens et services reçus gratuitement.	12.2 Valeur imputée à l'utilisation d'autres biens et services cédés gratuitement.
11.3 Autres recettes non monétaires encaissées.	12.3 Autres dépenses non monétaires payées.

A titre d'exemple du développement du schéma de comptabilisation, nous allons donner le détail des subdivisions de la rubrique *Formation intérieure brute de capital*.

Il faut noter que les dépenses de la 'formation brute de capital fixe' apparaissent ventilées sous trois formes: 'nature', 'objet' et 'produits'.

La ventilation selon la nature des dépenses a été introduite car il faut connaître les flux qui s'établissent entre l'Etat et les Particuliers et Entreprises, dans le cas très fréquent où les constructions sont édifiées sous l'administration directe des services eux-mêmes et, par conséquent, avec paiement de salaires et achat de matériaux.

Formation intérieure brute de capital:

(1) Formation de capital fixe:

(A) *Ventilation selon la nature des dépenses:*

- 55 Rémunérations.
- 56 Achats de biens et services.
- 57 Autres dépenses courantes.

(B) *Ventilation selon l'objet des dépenses:*

Dépenses civiles:

- 58 Administration générale.
- 59 Justice, police, etc.
- 60 Services sanitaires.
- 61 Services sociaux particuliers.
- 62 Enseignement et recherche.
- 63 Routes et autres moyens de communication.
- 64 Autres activités du secteur public.
- 65 Dépenses militaires.

(C) *Ventilation par produits:*

- 66 Terrains.
- 67 Locaux d'habitation.

- 68 Autres bâtiments.
- 69 Autres constructions et ouvrages.
- 70 Matériel de transport.
- 71 Matériel divers.

(2) Variations de stocks:

- 72 Matières premières.
- 73 Produits en cours de fabrication.
- 74 Produits finis.

Le degré du détail auquel nous sommes arrivés correspond au point d'équilibre entre les possibilités pratiques de ventilation et les besoins ressentis pour la conduite de l'économie. Il paraît également correspondre aux nécessités du calcul du Revenu National sur une base de comparabilité internationale.

Pour la ventilation correspondante, par Secteurs et Sous-secteurs, on a adopté le schéma suivant:

Etat:

- Administration centrale.
- Administrations locales.
- Organisation corporative.
- Prévoyance sociale.

Entreprises:

- Entreprises publiques.
- Sociétés privées.
- Autres entreprises privées.

Particuliers et institutions:

- Particuliers évolués.
- Missions catholiques portugaises.
- Institutions privées sans but lucratif.

Traditionnel:

- Organisation corporative indigène.
- Coopératives indigènes.
- Entreprises indigènes.
- Particuliers indigènes.

Extérieur:

- Métropole.
- Autres provinces portugaises d'outre-mer.
- Pays voisins.
- Autres pays.

C'est donc par l'intermédiaire de cette ventilation par secteurs, que s'établit la relation de contrepartie entre les recettes et dépenses des Administrations et les dépenses et recettes des Secteurs 'Entreprises', 'Particuliers', 'Traditionnel' et, en partie, avec l' 'Extérieur'.

Egalement en synthèse, le plan de ventilation des recettes et dépenses de ces secteurs, pour la part qui se rapporte à la contrepartie des dépenses et recettes des Administrations, est le suivant:

Opérations courantes

Recettes monétaires:

Ventes de biens et services courants à l'Etat (2.1).
Transferts courants provenant de l'Etat (2.2).
Opérations financières courantes avec l'Etat (2.3).

Dépenses monétaires:

Achats de biens et services courants à l'Etat (1.1 et 1.2).
Transferts courants à l'Etat (1.3).
Opérations financières courantes avec l'Etat (1.4).

Recettes non monétaires:

Cessions gratuites courantes faites par l'Etat (4.2).
Autres recettes non monétaires courantes provenant de l'Etat (4.3).

Dépenses non monétaires:

Cessions gratuites courantes faites à l'Etat (3.2).
Autres dépenses non monétaires courantes au bénéfice de l'Etat (3.3).

Opérations de capital

Recettes monétaires:

Ventes de biens de capital à l'Etat (6.1).
Transferts de capital provenant de l'Etat (6.2).
Opérations financières de capital avec l'Etat (6.3).

Dépenses monétaires:

Achats de biens de capital à l'Etat (5.1).
Transferts de capital à l'Etat (5.2).
Opérations financières de capital avec l'Etat (5.3).

Recettes non monétaires:

Acquisition gratuite de biens de capital à l'Etat (8.1).
Autres recettes non monétaires de capital provenant de l'Etat (8.2).

Dépenses non monétaires:

Cession gratuite de biens de capital à l'Etat (7.1).
Autres dépenses non monétaires de capital au bénéfice de l'Etat (7.2).

V. CODIFICATIONS

Pour le calcul des agrégats à grouper sous les rubriques que nous venons d'indiquer, nous avons dû procéder à une récolte méticuleuse des données, analysant et classant, poste par poste, les comptes de gérance de tous les organismes et services publics de l'administration centrale et des administrations locales.

Le résultat de cette analyse fut alors reporté sur des cartes mécanographiques. Aux numéros de référence inscrits au haut de la carte correspondent les rubriques suivantes :

- 1 - Année à laquelle se rapportent les données.
- 2 - Espèce de document analysé.
- 3 - Numéro du document analysé.
- 4 - Indication qu'il s'agit de recette de l'Etat.
- 5 - Chapitre budgétaire.
- 6 - Article du budget.
- 7 - Numéro d'ordre de la carte mécanographique.
- 8 - Secteur à débiter.
- 9 - Espèce de la recette.
- 10 - Secteur à créditer.
- 11 - Espèce de la dépense.
- 12 - Montant.
- 13 - Codification des imputations.
- 14 - Numéro du budget de contrepartie.
- 15 - Observations.

Pour les dépenses les numéros de référence correspondent aux rubriques suivantes :

- 1 - Année à laquelle se rapportent les données.
- 2 - Espèce de document analysé.
- 3 - Numéro du document analysé.
- 4 - Indication qu'il s'agit d'une dépense de l'Etat.
- 5 - Chapitre budgétaire.
- 6 - Article du budget.
- 7 - Numéro d'ordre de la carte mécanographique.
- 8 - Secteur à créditer.
- 9 - Espèce de la dépense (d'après sa nature).
- 10 - Espèce de la dépense (d'après son objet).
- 11 - Espèce de la dépense (par produits).
- 12 - Secteur à débiter.
- 13 - Espèce de la recette.
- 14 - Montant.
- 15 - Codification des imputations.
- 16 - Numéro du budget de contrepartie.
- 17 - Observations.

La partie supérieure de ces cartes a d'abord été remplie à la main, avec les données. Ces cartes ont ensuite servi de document-base, pour la perforation, puis pour les triages mécano-

graphiques auxquels donnait lieu le calcul des agrégats, ce qui dispense de la phase intermédiaire d'élaboration de listes.

Pour pouvoir connaître les positions occupées par les divers secteurs et sous-secteurs dans le paiement des impôts, positions qui ne pourraient être reconnues par le simple examen et l'analyse des chapitres globaux des comptes budgétaires, il fallut procéder à une analyse plus approfondie.

A cet effet, la situation de chaque contribuable, pour chaque impôt, a été analysée sous les angles suivants: espèce d'activité exercée, branche dans laquelle s'exerce l'activité, secteur et sous-secteur auxquels elle appartient, revenu imposable et impôt payé.

Le résultat de cette analyse a été porté sur des listes qui servirent de document-base pour la perforation de cartes mécanographiques dont les numéros de référence de ce modèle correspondent aux rubriques suivantes:

- 1 - Année.
- 2 - Bureau des contributions liquidateur.
- 3 - Localisation géographique de la matière imposable.
- 4 - Espèce d'impôt.
- 5 - Numéro du contribuable.
- 6 - Activité exercée.
- 7 - Secteur où l'activité est exercée.
- 8 - Classification I.S.I.C.
- 9 - Revenu imposable.
- 10 - Impôt payé.
- 11 - Observations.

La ventilation, par secteurs et sous-secteurs, du paiement d'autres impôts, tels que l'impôt du timbre, dut être faite par estimation, en prenant comme point de départ arbitraire la proportion dans laquelle les différents sous-secteurs payèrent les impôts qui purent être ventilés par le processus ci-dessus décrit.

L'articulation de la Comptabilité Economique des Administrations avec celles des autres Sous-secteurs du Secteur Etat, ainsi que l'articulation de la Comptabilité Economique du Secteur Etat avec celles des autres Secteurs, est justement le travail actuellement en cours. Il est à espérer que les résultats pourront en être, sous peu, portés à la connaissance des spécialistes intéressés.